

Code de la fiche	Intitulé de la certification professionnelle reconnue en correspondance	Nature de la correspondance (totale, partielle)
<a href="#">ENC2644A</a>	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1,2,3 et 4 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 5
<a href="#">ENC29381</a>	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1,2 et 5 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 3 et 4
<a href="#">ENC31506</a>	Titre professionnel assistant de vie aux familles	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 2 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 1,3 et 5
<a href="#">ENC22246</a>	Brevet d'études professionnelles agricole option service aux personnes	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1,2 et 5 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 3
<a href="#">ENC31346</a>	Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 3 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 5
<a href="#">ENC32611</a>	Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial et collectif	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 2
<a href="#">ENC21310</a>	Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural	Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 1 et 2
<a href="#">ENC28048</a>	Certificat d'aptitude professionnelle accompagnement éducatif petite enfance	Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 2, 4 et 5
<a href="#">ENC24500</a>	Diplôme d'assistant familial	Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 4 et 5
<a href="#">ENC24495</a>	Diplôme d'Etat d'aide-soignant	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1 et 2 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 3 et 5
<a href="#">ENC24528</a>	Titre professionnel d'agent de service médico-social	Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 1, 2 et 5
<a href="#">ENC24400</a>	Titre professionnel assistant de vie dépendance	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1 et 2 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 3 et 4
<a href="#">ENC25086</a>	Certificat d'aptitude professionnelle agricole services aux personnes et vente en milieu rural	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1 et 2 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 3
<a href="#">ENC21442</a>	Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1,2,3 et 4 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 5
<a href="#">ENC29380</a>	Diplôme d'Etat d'aide-soignant	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1,2 et 5 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 3 et 4
<a href="#">ENC2662</a>	Certificat d'aptitude professionnelle petite enfance	Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 2, 4 et 5
<a href="#">ENC24504</a>	Titre professionnel assistant de vie aux familles spécialité CCS	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1 et 2 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 3 et 5
<a href="#">ENC2716</a>	Mention complémentaire aide à domicile	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1,2,3 et 4 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 5
<a href="#">ENC24496</a>	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1 et 2 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 3 et 5
<a href="#">ENC26131</a>	Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 3 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 5
<a href="#">ENC29200</a>	Brevet d'aptitude professionnelle accompagnement soins et services à la personne	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 2 et 5 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 1 et 3
<a href="#">ENC2682</a>	Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1 et 5 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 2 et 3
<a href="#">ENC24104</a>	Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	Equivalence partielle avec le bloc de compétences 1,2,3 et 4 Allègement de formation possible après évaluation de l'organisme de formation en fonction du parcours du candidat sur le bloc de compétences 5